

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Répartition des dicastères au sein du conseil municipal

Le conseil municipal de Sion a tenu sa première séance de la législature ce jeudi 9 janvier. Les élu.e.s ont procédé à l'attribution des différents dicastères.

Le conseil municipal a tenu sa première séance de la législature, ce jeudi 9 janvier dès 13h30. Les élu.e.s ont siégé dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe Varone. Le conseil municipal a formellement élu son secrétaire municipal, M. Frédéric Delessert, son secrétaire substitut, M. Pierre-Yves Debons, et son caissier municipal Patrick Dondainaz. Le conseil a ensuite procédé à la répartition des différents dicastères, dans un souci d'équilibre et d'efficacité, et en tenant compte des souhaits exprimés.

Philippe Varone, président :

Dicastère 1 : administration générale, ressources humaines et finances.

Raphaël Zuchuat, conseiller municipal

Dicastère 2 : économie et énergie

Marylène Volpi Fournier, conseillère municipale

Dicastère 3 : culture et formation

Christelle Sierro Fardel, conseillère municipale

Dicastère 4 : cohésion sociale

Cyrille Fauchère, conseiller municipal

Dicastère 5 : population, sécurité et aéroport

Raphaël Marclay, conseiller municipal

Dicastère 6 : travaux publics et environnement

Bérénice Georges, conseillère municipale

Dicastère 7 : bâtiments et constructions

Christian Bitschnau, vice-président

Dicastère 8 : urbanisme et mobilité

Yann Roduit, conseiller municipal

Dicastère 9 : sports, jeunesse et loisirs

Le conseil municipal a procédé à quelques ajustements dans le découpage des différents dicastères. Le fonctionnement en binôme (conseiller municipal – chef de service), instauré il y a 8 ans et expérimenté avec succès durant deux législatures, est maintenu.

Le conseil général tiendra sa séance constitutive le 4 février prochain.

Sion, le 10 janvier 2025

Personne de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch